

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

84/210 du 9/3/1984

DECRET N° /MTPS.DGTTP.DFF.SAV.F12.  
12, portant inscription au tableau  
d'avancement au titre de l'année 1982,  
de Monsieur TARY Jean Louis, Adminis-  
trateur des cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des SAF (Administration  
Générale).

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant règlement  
sur la solde des fonctionnaires des cadres ;  
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.62 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62  
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la  
République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres  
de l'Etat ;  
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statu  
des cadres de la catégorie A des services Administratifs et  
Financiers ;  
(/u le décret n° 65/170/FP du 25.6.65 règlementant  
l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de  
la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant  
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant  
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au  
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux  
intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomina-  
tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administra-  
tive Paritaire réunie à Brazzaville le 22.09.1983.

DECRETE :

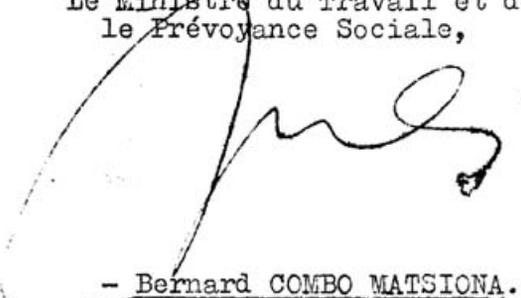
ARTICLE 1er. - Monsieur TATY Jean Louis, Administrateur de 3<sup>o</sup> échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale), en Service au Département de la Propagande du Parti à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 pour le 4<sup>o</sup> échelon de son grade à 2 ans. ACC = néant.

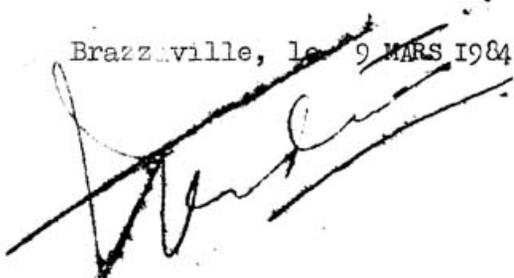
ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 MARS 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de  
le Prévoyance Sociale,

  
- Bernard COMBO MATSIONA.-

  
- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-  
Le Ministre des Finances,

  
- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1  
DGTFP/DFP.....3  
D.C.F.....2  
D.G.B.....2  
DOSSIER.....3  
INTERESSE.....1  
D.F.P.....1  
SGCM/BC.....2.-

